



# LIGUE DE DÉVELOPPEMENT DU HOCKEY MIDGET AAA

DU QUÉBEC INC.

## DÉCLARATION DE RÉSIDENCE

**Nous, soussignés, affirmons solennellement ce qui suit :**

**Je suis le père et/ou le tuteur de :** \_\_\_\_\_

**Je suis la mère et/ou la tutrice de :** \_\_\_\_\_

**Nous sommes informés et en accord avec toute la réglementation de Hockey Québec et plus précisément en ce qui concerne les articles :**

### DROITS SUR LES SERVICES D'UN JOUEUR

- A) Une organisation ou une équipe doit faire signer des joueurs sur lesquels elle a des droits. Ces droits sont accordés par le fait que les joueur ont leur domicile légal dans le territoire de recrutement de la dite équipe.
- B) Il est de la responsabilité de chacune des ligues de déterminer le territoire de recrutement de chaque organisation ou équipe afin de favoriser une compétition équilibrée entre les équipes. Ledit territoire doit être approuvé avant le 31 août par le Conseil d'administration provincial : il demeure en force tant qu'une demande de modification n'est pas acceptée par Hockey Québec.

### DOMICILE LÉGAL

Pour les fins des présents règlements, le domicile légal est défini comme suit :

- A) La résidence habituelle des parents, lorsque les parents habitent au même endroit, ou, si l'un d'entre eux est décédé, la résidence habituelle du parent survivant.
- B) Dans le cas où les parents n'habiteraient pas le même endroit, la résidence habituelle du parent qui a la garde légale du joueur ou, si les deux parents en ont la garde légale, la résidence habituelle du parent avec lequel le joueur habite le plus souvent ou, si le joueur n'habite pas habituellement avec l'un ou l'autre, il peut alors évoluer dans le territoire de recrutement couvrant la résidence habituelle de l'un ou l'autre de ses parents. .
- C) Dans le cas où la garde légale du joueur a été confiée à une tierce personne, la résidence habituelle de cette personne.
- D) À cause d'une situation familiale bien particulière, le conseil d'administration d'une région peut, sur demande, présenter avant le 1<sup>er</sup> septembre par un joueur ou au nom de ce dernier, déterminer le territoire de recrutement du joueur, cette décision est finale et ne peut faire l'objet d'un appel. Aucun autre changement ne sera autorisé durant l'année en cours.

N.B. Aux fins de l'application de l'article 5.2.1 et 5.2.2, l'expression « garde légale » s'entend de la garde du joueur, confiée par le tribunal, dans l'une des circonstances suivantes:

- A) en application de la loi sur le divorce (jugement de la Cour supérieure) ;
- B) dans le cadre d'une séparation de corps (jugement de la Cour supérieure) ;
- C) suite à la déchéance de l'autorité parentale (jugement de la Cour supérieure) ;
- D) en raison de la compromission du développement de l'enfant (tribunal de la jeunesse) ;
- E) dans le cas où les deux (2) parents sont décédés (jugement de la Cour supérieure).

**Conformément aux articles précités, nous déclarons que le joueur ci-haut mentionné a, en date de la signature ou aura avant le 1 août, son domicile légal au :** \_\_\_\_\_

**N.B : Lorsqu'un changement d'adresse est prévu avant le 1<sup>er</sup> août, il est de la responsabilité de l'équipe Midget AAA de la résidence actuelle du joueur concerné de transmettre aux parents les coordonnées des responsables de l'équipe Midget AAA de sa future résidence et d'en aviser la nouvelle équipe de ce joueur.**

### CHANGEMENT À LA DÉCLARATION

Nous nous engageons à aviser l'organisation, (*lire l'équipe*) de tout changement à cette déclaration et ce au moment du changement. Tout changement à cette déclaration oblige les signataires à signer une nouvelle déclaration.

### FAUSSE DÉCLARATION

Toute fausse déclaration pourra avoir comme conséquence :

- a) Le joueur ne pourra plus évoluer pour l'organisation, lire l'équipe, avec laquelle il y aura eu une fausse déclaration.
- b) Le joueur peut se mériter une suspension pouvant aller jusqu'à une période maximum d'un an.

### SIGNATURE

Père et/ou le tuteur : \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Mère et/ou la tutrice : \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Le joueur : \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Témoïn responsable de l'organisation, lire l'équipe : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

N.B. Cette déclaration doit être signée et gardée par l'équipe avant la participation du joueur au pré-camp de développement de l'organisation, lire l'équipe.